

C'était la première réunion du genre et, pour répondre à une question posée par l'honorable député de Qu'Appelle, j'ajoute qu'ils ont proposé de se réunir au moins une fois par année. La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, entre autres sujets, a été étudiée assez longuement; elle bénéficie d'un appui général, en particulier dans les provinces de Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario.

On est tombé d'accord sur le fait que les ententes fédérales-provinciales en matière forestière, qui ont été mises en vigueur au cours des douze dernières années, ont été couronnées de succès. Les ministres ont effectivement demandé qu'on assure une plus grande souplesse à ces ententes, en raison des différences qui existent entre l'Est et l'Ouest sur le plan topographique comme sur le plan géographique. Il faudrait plus d'avions dans une province comme la Colombie-Britannique et plus de voies d'accès dans l'Ontario et le Québec, où le terrain présente des différences marquées. On a fait l'unanimité sur le fond de ces ententes.

Les membres ont été unanimes aussi à reconnaître que l'on devrait se livrer à plus de travaux de recherches et les dix provinces ont donné l'assurance de leur collaboration. Le meilleur esprit régnait à la réunion et les propositions étaient marquées au coin de la collaboration la plus sincère. Il y eut certaines notes discordantes, bien entendu, et c'est la raison pour laquelle les réunions se sont tenues à huis clos. On en avait interdit l'accès aux journalistes et certains honorables députés ont fait remarquer qu'ils n'avaient eu connaissance d'aucune publicité. Un communiqué a été publié le deuxième soir de la conférence, puis il y eut une conférence de presse, mais les honorables députés doivent se souvenir que nous avons eu de la concurrence ce jour-là, car c'est le jour où les membres du Syndicat international des gens de mer se sont réunis sur la colline du parlement et ce sont eux, plutôt que les onze ministres des forêts, qui ont attiré l'attention des journalistes.

L'hon. M. Hamilton: Pendant cette conférence, y a-t-il eu un examen quelconque des avantages respectifs de l'intégration des fonds fédéraux aux ententes provinciales comparativement à leur utilisation à l'expansion des services de recherches?

L'hon. M. Nicholson: Non, les représentants préconisaient une majoration des subventions à ces deux fins, et je ne pouvais malheureusement pas m'engager. Je leur ai déclaré que leurs recommandations seraient examinées et communiquées à mes collègues du gouvernement.

Une autre question à laquelle j'aurais peut-être dû fournir des explications a été soulevée

par l'honorable député de Kootenay-Ouest, parmi d'autres, l'honorable représentant appuyé sur la nécessité de retenir l'intérêt de la jeunesse du Canada et d'inculquer à nos jeunes l'importance de l'industrie forestière. C'est une initiative d'une importance primordiale, et je ne saurais louer trop vivement les mouvements de garde-forestiers cadets lancés dans certaines provinces, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique, où ils ont obtenu un grand succès. Des initiatives du même genre ont été patronnées par les clubs 4-H au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, et je tiens à signaler cet excellent travail.

M. Pigeon: Il y a deux ans, les provinces ont signé une entente en vue de construire des chemins d'accès aux forêts et j'aimerais savoir si les provinces, le Québec en particulier, ont exprimé une opinion au sujet du renouvellement de cet accord.

L'hon. M. Nicholson: Je ne puis que vous renvoyer au communiqué émis à ce sujet. Les dix ministres, y compris celui du Québec, ont déclaré que les accords fédéraux-provinciaux avaient été généralement couronnés de succès et le ministre du Québec a reconnu que ces ententes, qui visent non seulement les chemins d'accès aux forêts, mais l'inventaire forestier et le reboisement, avait été plus ou moins satisfaisantes. Il a ajouté que la province de Québec consentait à étudier le renouvellement de l'accord aux conditions générales acceptées par les autres provinces, mais il a déclaré que le premier ministre du Québec avait fait certaines réserves au sujet des ententes fédérales-provinciales et que celles-ci devaient faire l'objet de plus amples discussions avec les représentants du gouvernement fédéral.

M. Pigeon: J'ai posé cette question, parce que M. Arsenault, l'ancien ministre des Forêts, était opposé aux programmes conjoints.

M. le Président suppléant: A l'ordre! Le comité des subsides passe maintenant à l'étude des crédits du ministère des Travaux publics.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

1. Administration générale, y compris une subvention de \$2,000 à l'Association canadienne des bonnes routes, \$10,695,000.

M. le Président suppléant: Le crédit n° 1 est-il adopté?

(Texte)

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, en prenant part au débat sur les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, je désire d'abord féliciter l'honorable ministre (M. Deschatelets) pour l'honneur que